



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service Réglementation et Contrôle  
des Transports et des Véhicules

Date de réception du dossier :

**Motif du dossier**

- Renouvellement de la licence de transport public routier de marchandises et/ou de transport public routier de personnes (régime général) / *Cerfa n°13437*
- Renouvellement de la licence de transport public routier de personnes des entreprises inscrites en régimes dérogatoires / *Cerfa n°13437*

Liste des pièces à joindre: voir page 2

**Le présent dossier concerne l'entreprise (à renseigner par le demandeur):**

Raison sociale : \_\_\_\_\_ Siren : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Cette démarche peut être réalisée par :

- voie dématérialisée **en priorité (démarche C2)**

Lien d'accès au portail : [demarches.developpement-durable.gouv.fr](http://demarches.developpement-durable.gouv.fr)

- par courrier

**ATTENTION : les envois par mail ne seront pas pris en compte**

Département	Accueil téléphonique 8h30 à 11h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi
01	04 26 28 60 31
03	04 73 43 15 73
07	04 26 28 60 31
15	04 73 43 15 73
26	04 26 28 60 31
38	04 26 28 60 31
42	04 73 43 15 73
43	04 73 43 15 73
63	04 73 43 15 73
69	04 26 28 60 31
73	04 26 28 60 31
74	04 26 28 60 31

Réponses téléphoniques :	<b>Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30</b>
Réception du public :	Sur RDV uniquement Clermont-Ferrand : 7 rue Léo Lagrange – 63033 Clermont-Ferrand Cedex Lyon : Immeuble Le Lugdunum – 5 place Jules Ferry – LYON 6e (Métro Brotteaux)

# PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

(sous peine d'irrecevabilité de votre demande)

**Nota: l'administration se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires autres que celles indiquées dans la liste des pièces à joindre, si elle le juge utile pour le traitement du dossier.**

## 1 - Renouvellement de la licence de transport public routier de marchandises et/ou de transport public routier de personnes (régime général)

- CERFA n° 13437 de renouvellement, dûment renseigné et signé,
- ~~Un extrait K-Bis du registre du commerce de moins de trois mois,~~
- Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait des titres sur place aux horaires d'ouverture au public),
  
- En cas d'augmentation de capital :
  - \* S'il s'agit d'une société :
    - Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale décidant l'augmentation de capital et indiquant le montant du capital libéré, enregistré par le centre des impôts,
    - Une attestation de dépôt délivrée par un organisme compétent (établissement bancaire, notaire, Caisse des dépôts et consignations),
    - Un extrait Kbis mentionnant le nouveau capital social devra être adressé dès que la modification aura été faite auprès du RCS.
  
  - \* S'il s'agit d'une entreprise individuelle :
    - Une attestation bancaire de dépôt de fonds sur le compte professionnel de l'entreprise.
  
- Le cas échéant, l'original de la ou les attestations, délivrées par le ou les organismes habilités accordant leur garantie (garantie dont le montant ne peut excéder la moitié de la capacité financière exigible et valable pour une durée minimale d'un an).
  
- Si le gestionnaire de transport est salarié : joindre la photocopie de ses 3 derniers bulletins de salaire.
  
- Si le gestionnaire de transport est un gestionnaire externe : joindre la copie de la facturation de la prestation de service pour les 3 derniers mois.
  
- Si le responsable légal ou le gestionnaire de transport dispose d'un titre de séjour, un titre de séjour en cours de validité.

---

## 2 - Renouvellement de la licence de transport public routier de personnes des entreprises inscrites en régimes dérogatoires

### 2-A : Entreprises de taxis (utilisant un seul véhicule de 9 places maxi conducteur compris)

- - CERFA n° 13437 de renouvellement, dûment renseigné et signé,
- ~~- Un extrait K-Bis du registre du commerce ou du répertoire des métiers de moins de trois mois,~~
- - Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait sur place).

**2-B : Entreprises exerçant à titre accessoire une activité de transport de personnes et utilisant un seul véhicule de 9 places maxi conducteur compris (dans le cadre de services réguliers ou à la demande)**

- - CERFA n° 13437 de renouvellement, dûment renseigné et signé,
- - ~~Un extrait K-Bis du registre du commerce ou du répertoire des métiers de moins de trois mois,~~
- - Justificatif d'activité en cours de validité (photocopie de la convention passée avec l'autorité organisatrice de transport),
- - Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait sur place).

*Nota : la durée de validité de la licence est adaptée à la durée de la convention.*

**2-C : Régies de transport (limitées à 2 véhicules):**

- - CERFA n° 13437 de renouvellement, dûment renseigné et signé,
- - ~~Un extrait du répertoire Siren (concernant la régie de transport) de moins de trois mois,~~
- - Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait sur place).

**2-D : Petits trains routiers touristiques:**

- - CERFA n° 13437 de renouvellement, dûment renseigné et signé,
- - ~~Un extrait K-Bis du registre du commerce de moins de trois mois,~~
- - Copie de l'arrêté préfectoral autorisant la circulation de l'ensemble routier,
- - Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait sur place).

**2-E : Particulier ou associations (en cas de carence de l'offre de transport)**

- CERFA n° 13437 de renouvellement, dûment renseigné et signé,
- la copie de la pièce d'identité carte identité ou titre de séjour du responsable (en cours de validité),
- justificatif de domicile de moins d'un an,
- photocopie de la convention passée avec l'autorité organisatrice de transport, (ou à défaut une attestation délivrée par l'AOT),
- Pour les associations, photocopie de l'acte constitutif de l'association,
- Une enveloppe 24 x 32 cm timbrée pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (sinon retrait sur place).